



Direction de l'Urbanisme
Service de l'Action Foncière

2019 DU 254 Dénomination place Sans Nom (12e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Il vous est aujourd'hui proposé d'attribuer la dénomination " place Sans Nom " à une partie du boulevard de Picpus à Paris (12e).

Ce projet de dénomination répond à une demande, afin d'officialiser le nom que de nombreux riverains et les membres du Conseil de quartier Bel-Air Sud utilisent de longue date pour désigner le carrefour formé par les boulevards de Reuilly, de Picpus et de la rue de Picpus.

Toutefois, afin d'éviter de modifier les adresses de riverains donnant sur le carrefour, il est proposé de n'en dénommer qu'une partie.

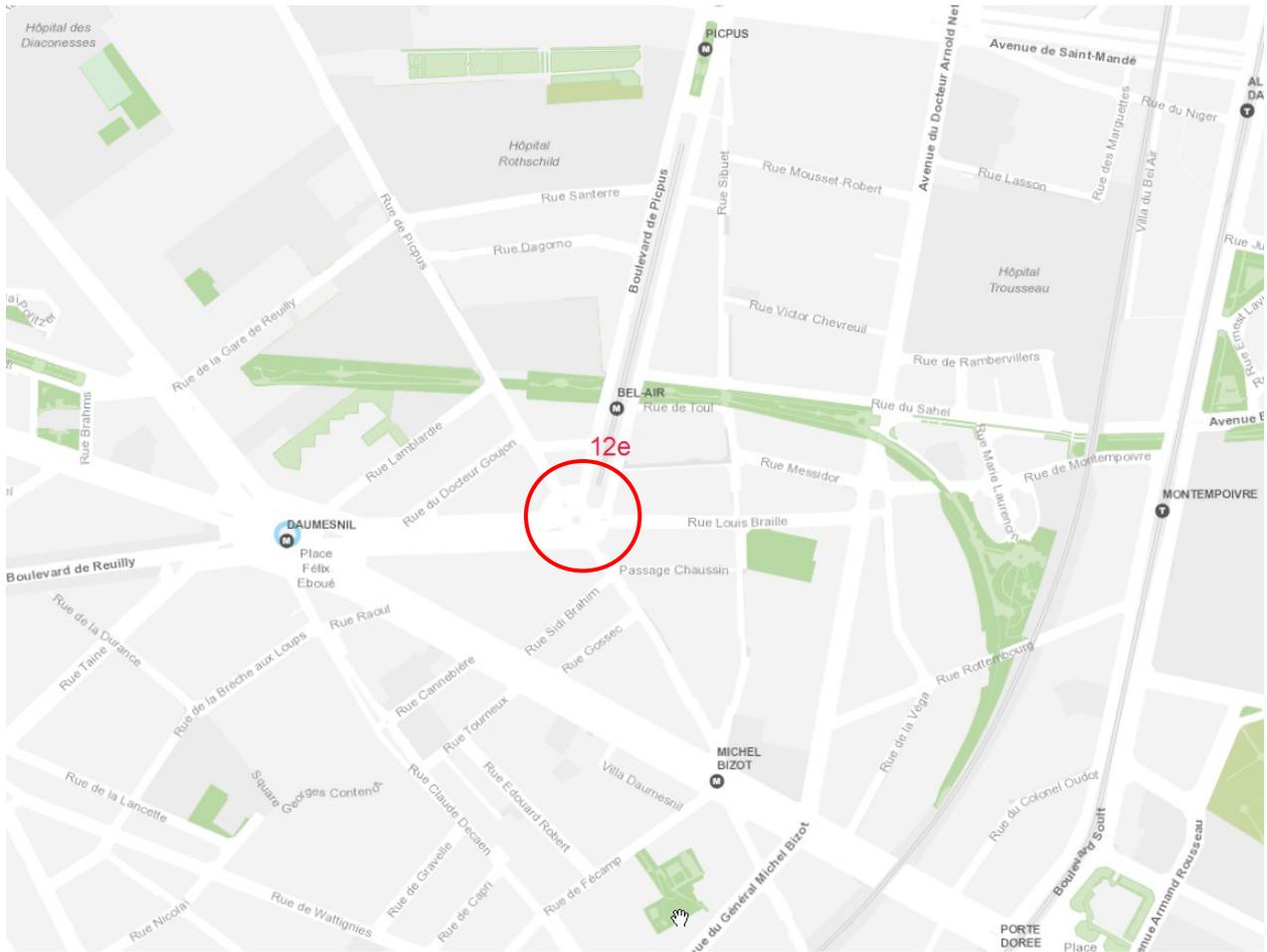
La Commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux qui s'est réunie le 15 avril 2019 a donné un avis favorable sur ce projet de dénomination.

Aussi, si vous en êtes d'accord, la dénomination " place Sans Nom " sera attribuée à une emprise du terre-plein central du boulevard de Picpus, à hauteur des n^{os} 10 et 12 à Paris (12e), conformément au plan annexé au présent exposé des motifs.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

LOCALISATION



2019 DU 254 Dénomination place Sans Nom (12e).

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " place Sans Nom " à une partie du boulevard de Picpus, à Paris (12e) ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 2e commission,

Délibère :

La dénomination " place Sans Nom " est attribuée à une emprise du boulevard de Picpus, à hauteur des n^{os} 10 et 12 à Paris (12e).